

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

### **ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_191 : TRANSPORTS / APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES D'AURILLAC AGGLOMÉRATION**

### **Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

Les élus communautaires, au titre de l'axe « Qualité de vie durable » de leur Projet de Territoire 2021-2026, ont inscrit la réalisation d'un Schéma Communautaire des Mobilités valant Plan de Mobilité Simplifié comme action-phare de la Collectivité afin d'accompagner l'évolution des déplacements et des mobilités du quotidien et de réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports.

En novembre 2022, Aurillac Agglomération s'est donc engagée dans l'élaboration de ce schéma, accompagnée par le bureau d'études Lee Sormea et le CPIE de Haute-Auvergne pour le volet « concertation ».

Le Schéma Communautaire des Mobilités d'Aurillac Agglomération, après une consultation des Personnes Publiques Associées et des habitants en 2025, est proposé à l'approbation du Conseil Communautaire ce jour en tant que Plan de Mobilité Simplifié.

L'action 3.7 « Réaliser un schéma directeur des infrastructures cyclables » du Schéma Communautaire des Mobilités a été validée comme prioritaire et Aurillac Agglomération a lancé sa réalisation dès le début de l'année 2025.

Ainsi, le bureau d'études EvoPods a travaillé de janvier à mai 2025 sur la phase 1 « Diagnostic et identification des itinéraires à aménager », présentée en Commission Transports le 6 mai 2025, puis sur la phase 2 « Préconisations d'aménagements et chiffrage » de juillet à octobre 2025,

présentée en Commission Transports le 14 octobre 2025 et en Bureau Communautaire le 22 octobre 2025.

Les itinéraires retenus et chiffrés dans le cadre de cette deuxième phase répondent à la pratique cyclable quotidienne et à la liaison principalement des communes de la première couronne aurillacoise et des zones d'emplois. Ainsi, 11 itinéraires ont été validés à court, moyen et long termes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables d'Aurillac Agglomération détaillant les aménagements à réaliser et le Plan pluri-annuel d'investissements afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables d'Aurillac Agglomération et son plan pluri-annuel d'investissements, dont le livrable final est joint en annexe ;
- d'autoriser la diffusion dudit livrable final ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.